

pénétrer dans les tribunes afin de s'unir à nous dans notre hommage d'adoration au Très-Haut.

Toutes les sciences, sauf la science du gouvernement, ont énormément évolué depuis dix ans. Il est clair qu'une réforme s'impose et le député d'Halton a raison de dire que le Règlement doit être modifié et amélioré. Autrement, ce serait signe que nous ne faisons pas notre devoir. Le mot "libéral" implique la réforme; il peut se passer des préfixes "pro", "co" ou "so". Il signifie que nous pouvons croître et progresser.

M. J. A. Bradette (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je ne mettrai pas trop de temps à présenter quelques observations au sujet du Règlement de la Chambre. Avant de commencer, je tiens à rendre hommage à l'honorable représentant d'Halton (M. Cleaver), dont le projet de résolution nous a fourni l'occasion de nous étendre un peu sur un sujet qui intéresse non seulement l'opinion publique mais encore le Parlement depuis de nombreuses années: à savoir, la réforme des règles et procédures de la Chambre des communes du Canada. En un jour comme celui-ci, tout membre du Parlement et tout citoyen canadien se rend compte de la logique du chef-d'œuvre artistique, si je puis m'exprimer ainsi, que représente le régime parlementaire anglais sur lequel le nôtre est calqué en grande partie. Au début de la session, il y a occasion de discuter les résolutions d'initiative parlementaire. Je ne crois pas que beaucoup de démocraties aient perfectionné ce régime à ce point, et tout en étant pour ma part en faveur de modifier radicalement nos méthodes et notre Règlement, j'irais très lentement à l'égard de certaines de ces procédures et règles, car les procédures que nous passons au crible de notre examen ont subi l'épreuve non seulement des ans mais des siècles. Cependant, de nos jours elles ne remplissent plus leurs fins.

Quelques mots seulement au sujet d'une déclaration faite par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Il a parlé du temps qu'utilisent les ministres de la couronne. Il serait, je crois, injuste de ma part de mentionner le temps où le chef de l'opposition (M. Drew) a retenu à juste titre l'attention de la Chambre à l'occasion de certains débats, car, n'en déplaise à l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre, le chef de l'opposition a plus de responsabilités que la moyenne de membres de la Chambre des communes. Le même principe s'applique avec autant de rigueur, sinon plus, aux ministres de la Couronne, surtout au premier ministre (M. St-Laurent) à qui incombe, en fin de compte, le devoir de présenter les mesures

[M. McIvor.]

législatives au Parlement. Ils ont le devoir de présenter les mesures avec force et clarté et de manière à être compris par chacun des membres de la Chambre et à leur fournir tous les détails requis. Voilà pourquoi je n'aime pas ce genre de reproche. Les comparaisons d'ordinaire sont odieuses. Je n'aime pas qu'on insinue que les ministres ont pris plus de temps qu'ils n'auraient dû. Bien que je sois ici depuis un bon nombre d'années, je n'ai jamais eu, en aucune circonstance, l'impression que des responsabilités comparables à celles d'un ministre de la couronne pesaient sur mes épaules et que j'étais exposé à des critiques comme ils le sont si leurs déclarations ne sont complètes et claires.

J'ai également écouté très attentivement le discours prononcé cet après-midi par le député de Peel (M. Graydon) qui a pris une part très active à la commission du règlement intérieur, l'an dernier. J'estime qu'il a fait preuve de beaucoup de jugement comme c'est le cas, d'ailleurs, tout le temps. Toutefois, je ne partage pas son avis sur un point. Il a presque regretté de ne pas lire son discours cet après-midi. Puis-je assurer à l'honorable député que si ses observations ne se lisent pas aussi bien au compte rendu, si la phrase qu'il a employée n'est pas aussi polie qu'il l'aurait voulu, sa personnalité a néanmoins ressorti avec vigueur de son exposé. Le député a été éloquent encore une fois. Voilà quelque chose qu'on ne peut consigner. Pourtant on l'a bien ressenti dans la Chambre et les tribunes. Ainsi, à ce seul point de vue, je crois que la Chambre y gagnerait beaucoup que les discours ne fussent pas lus. Le député de Portneuf (M. Gauthier) estime qu'il serait bon de permettre la lecture des discours. A mon avis, la Chambre des communes ressemble de plus en plus à une salle de conférence ou de lecture. Elle n'a jamais été destinée à cela. Mes électeurs m'ont envoyé ici et après que j'eus reçu leurs directives et après que j'eus été en contact avec eux pendant bien des années, ils veulent que j'exprime leurs sentiments tels que je les comprends, peu importe que mon débit soit difficile et ma prononciation de l'anglais, médiocre.

Une autre coutume de la Chambre que j'estime déplorable et qui ne s'est fait jour qu'au cours des trente dernières années, consiste à citer des extraits de journaux, d'articles de fonds, de revues. Il semblerait presque que certains députés sont incapables de prononcer deux mots d'affilée s'ils n'ont pas de citation à l'appui. Ce n'est pas là un procédé parlementaire; ils n'expriment pas leur propre opinion. A mon avis, on arriverait à écourter les sessions si tous les députés essayaient d'exprimer leurs propres idées,